MAIRIE de Saint Célerin-le-Géré

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Commune de Saint Célerin

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 6 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 avril 2024 conformément aux articles L2121-10 et 14 du CGCT s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Franck FLOQUET, le maire.

Nom	Qualité	Présence	Procuration
Ana Paula BOURLIER	Conseillère	X	
Sylvie BOUVET	Conseillère		M. Franck FLOQUET
Xavier DAMOISEAU	Conseiller		M. Gilles de GALARD
Urielle FLEURY	Conseillère		Mme Valérie GOURDIN
Franck FLOQUET	Maire	X	
Gille de GALARD	Conseiller	X	
Valérie GOURDIN	4ème adjoint	X	
François GUIBERT	2ème adjoint	X	
Aurélie LEPROUX	Conseillère	X	
Philippe PINHEIRO	Conseiller	X	
Philippe SERY	Conseiller	X	
Mickaël SOUTY	3ème adjoint	X	
Arnaud TALLET	Conseiller	X	
Pierre TARANNE	1er adjoint	X	

Présence de Mme Virginie LAPIERRE, adjoint administratif principal 2ème classe.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il est procédé en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT à l'élection de la secrétaire de séance. M. François GUIBERT est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire :

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y-a-t-il des remarques ?

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 avril au vote, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Contrat de l'agent technique
- Fixation des modalités de location d'un logement communal

- **Questions diverses**

Festivités du 8 mai : commémoration et repas des aînés.
Festivités du 14 juillet
Projet maison COLLIN

.

1ère question contrat de l'agent technique

M. le Maire explique que le contrat de l'agent technique se termine fin mai. Le Conseil doit alors décider de conserver ou non ce second poste d'agent technique. Il rappelle que le poste dont il est question est à temps non complet, à 28h hebdomadaires.

Débat et votes

L'agent titulaire qui a été récemment recruté donne entière satisfaction : il ne ménage pas sa peine ni ses efforts mais il est vrai que pour certaines tâches, il vaut mieux être deux (comme rempierrer les chemins) et qu'avec la belle saison qui arrive, le travail ne va pas manquer.
Il est possible de baisser la quotité horaire, ce qui ferait un contrat à 25h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 25h hebdomadaires

- **DIT** qu'un agent contractuel pourra être recruté sur ce poste
- **CHARGE** M. le Maire du recrutement.

Adoptée : 13 pour / 1 abstention : M. Arnaud TALLET

2ème question : fixation des modalités de location d'un logement communal

Projection des photos du logement.

M. le Maire explique qu'il a demandé conseil à M. Philippe PINHEIRO, conseiller, qui travaille pour Sarthe Habitat. Celui-ci explique qu'il faut compter 4.80€du m².

Débat et votes

Il est rappelé que les huisseries viennent d'être changées et qu'un renfort de l'isolation va être réalisé. L'inconvénient de ce logement est son accès : il y a une servitude à traverser pour y accéder. Mais son atout est incontestablement son grand terrain (environ 1 000m²).

M. de GALLARD demande qui fera les visites et les états des lieux.

M. le Maire répond que ce sera à la charge des élus.

Il est proposé la somme de 620€ pour le loyer et un loyer pour couvrit

Le **Conseil Municipal**,
FIXE à 620 € le montant du loyer communal sis 2 impasse de la poste et à un mois de loyer le dépôt de caution
DIT que le loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Centre de Gestion Comptable de La Ferté Bernard

Adoptée : 13 pour / 1 abstention : M. Arnaud TALLET

Pour le repas du 8 mai, il y aura 41 convives à table, 7 repas à livrer et 2 personnes à aller chercher.

L'acte de vente de la maison COLLIN a été signé et la commune en est propriétaire depuis le 30 avril. Il faut réunir la commission pour réfléchir au projet : réunion le lundi 10 juin à 19h00.

Une réunion aura lieu le 31 mai à 20h00 pour le comice.

Fin de la réunion de conseil : 19h40
Prochaine réunion : 3 juin 2024 à 20h00

Le Maire, Franck FLOQUET François GUIBERT, 2ème adjoint Virginie LAPIERRE, adjoint adm ppal 2cl